



Parc d'habiletés pour vélos tout-terrain

Le vélo de montagne est une activité à haut risque qui peut causer des blessures graves.

RÈGLEMENTS :

- Le parc a été conçu spécialement pour les cyclistes.
- Soyez prudents et prudentes - Le parc n'est pas surveillé.
- La ville de Fredericton n'accepte aucune responsabilité relative aux pertes, aux dommages ou blessures découlant de l'utilisation de cette installation. Vous utilisez cette installation à vos risques et périls.
- Ce parc est un lieu sans drogues et sans alcool.
- Le langage blasphématoire n'est pas toléré.
- L'utilisation d'équipement de sécurité est fortement recommandée (p. ex. casques, coudières et genouillères).
- Il est interdit d'utiliser ce parc après la brunante.
- Tout l'équipement doit être approuvé par le directeur des Croissance et Services communautaires avant d'être installé dans le parc.
- Cette installation est inspectée régulièrement. Si vous avez des questions ou si vous constatez des dommages, veuillez téléphoner à 460-2020

